

EXTRAIT:

**GRAND
CHÂTELLERAULT**

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 25

PRESENTS (23) : M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, M.COLIN, M.PICHON, Mme LAVRARD, M.TREMBLAIS, Mme BARREAU, M.MEUNIER, M.BEN EMBAREK, M.PREHER, M.BONNET, M.CHAINÉ, M.DAGUISE, Mme MOREAU, M.JUGE, M.BARBOT, Mme DE COURREGES, M.GAUTHIER, M.HENEAU, M.GUIMARD, Mme PIAULET, M.MELQUIOND

POUVOIRS (2) : Mme AZIHARI donne pouvoir à M.BEN EMBAREK
Mme BOURAT donne pouvoir à M. ABELIN

EXCUSES (0) :

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard PEROCHON

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Claude BONNET

OBJET : Travaux de dévoiement à hauteur du pont de Bonneuil-Matours : forage et poste de refoulement d'assainissement – Autorisation de signature des marchés

Le Conseil Départemental a programmé en 2018 la rénovation du pont suspendu de Bonneuil-Matours (enjambe la Vienne et supporte la D3), inscrit aux monuments historiques depuis 2011.

Or une conduite de refoulement d'eaux usées passe en encorbellement sous le pont. Le Conseil Départemental, sur la base des prescriptions du Conservateur régional des monuments historiques a demandé à Grand Châtellerault de dévoyer cette conduite. Celle-ci collecte les eaux usées situées en rive droite au lieu-dit Le PORT et provenant du poste de refoulement.

La solution technique consiste à réaliser un forage de 160m sous la Vienne à partir de la rive droite puis à rejoindre le réseau existant en rive gauche. Grand Châtellerault saisit cette opportunité pour remplacer le poste et l'implanter sur le domaine public. L'estimation des travaux est la suivante :

Lot 1 : forage dirigé sous la Vienne pour 150 000 € HT

Lot 2 : création d'un nouveau poste de refoulement et réseaux de raccordement pour 115 000 € HT

* * * * *

VU l'article II.6 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence assainissement,

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU l'article L2122-21-1 et L5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) permettant au président de signer un marché sur la base d'une estimation de l'étendue du besoin et du montant prévisionnel du marché,

CONSIDERANT la demande du Conseil Départemental de dévoyer la conduite d'eaux usées

Le bureau, ayant délibéré, décide d'autoriser le président ou son représentant :

- à signer les deux marchés de travaux sur la base des estimations financières suivantes :
 - Lot 1 : Forage dirigé pour 150 000 € HT
 - Lot 2 : Renouvellement d'un poste de refoulement et de réseaux pour 115 000 € HT

Délibération du bureau prise par délégation

du 11 septembre 2017

n°18

page 2/2

-
- à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.
Les dépenses correspondantes seront imputées sur la ligne budgétaire : P1003 / 2317 / 3500 du budget annexe de l'assainissement.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège Grand Châtellerault le 14/09/2017

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER